

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 64 (1919)  
**Heft:** 10

**Rubrik:** Chroniques et nouvelles

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CHRONIQUES et NOUVELLES

### CHRONIQUE SUISSE

A propos des comptes rendus du général Wille et du chef de l'état-major sur l'armée fédérale pendant la guerre. — Une réforme spirituelle. — Le nouveau chef de l'état-major général. — Dans les services du Département militaire. — Le service de l'artillerie. — La presse militaire.

La matière ne manquera pas cet hiver, en Suisse, aux officiers désireux de travail. Les comptes rendus du général Wille et de son chef d'état-major sur l'activité de l'armée fédérale pendant la guerre leur en apportent <sup>ME</sup> à foison. Ils sont une introduction à l'étude de la réforme militaire, une invitation à la réflexion, et un stimulant aux recherches utiles.

C'est dommage qu'ils ne soient pas que cela. Ils l'auraient été si les auteurs avaient su rester des militaires. Mais tant le chef d'état-major que le général ne l'ont pas su. Une fois de plus, ils ont versé dans les prétentions à la politique. La conséquence est que leur œuvre en souffre et que les avantages qu'en pourrait retirer la réforme militaire sont compromis.

Le colonel commandant de corps de Sprecher avait pourtant su résister jusqu'ici à la marotte dont le général n'a jamais pu s'affranchir de polémiser inutilement contre le tiers et le quart. Il comprenait que ses fonctions, pour lui donner l'autorité nécessaire, lui interdisaient de prendre parti dans les questions politiques qui mettent en opposition et souvent divisent les citoyens. Cela ne l'empêchait point d'avoir ses opinions personnelles, et âme qui vive n'aurait eu l'idée de lui en contester le droit. Mais le chef de l'état-major restait hors de l'arène, évitant de compromettre son importante mission par des actes prêtant aux interprétations malencontreuses. Que n'a-t-il conservé cette attitude jusqu'au dernier jour, au lieu de terminer sa carrière par une esclandre dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle est une manifestation d'indiscipline. Qu'un lieutenant ou un jeune capitaine, tête un peu brûlée ou cheval échappé, commette pareille faute, il trouvera l'indulgente bienveillance de ses anciens, qui furent jeunes aussi, pour le rappeler à une compréhension plus juste de ses devoirs et de sa mission. Mais qu'un officier âgé et dont la responsabilité est celle d'un chef de hiérarchie ne comprenne pas que certaines

attitudes lui sont interdites dans l'intérêt même des sous-ordres dont il a la charge, c'est plus qu'une erreur.

La chronique suisse aurait volontiers passé ces faits regrettables sous silence s'il ne fallait pas en tirer une leçon nécessaire pour l'avenir. La réforme qui doit aujourd'hui dominer toutes les autres dans notre organisation militaire et sans laquelle celles-ci resteront lettre morte, est la réforme des habitudes régnantes dans les sphères du haut-commandement qui voient avec le palais fédéral. Il faut en finir avec ces officiers chefs de la hiérarchie qui remplissent les journaux politiques de leurs noms, de leurs grades et souvent de leur suffisance. Je suis désolé d'opposer la Suisse romande et la Suisse allemande, mais je crois trop à l'influence du chef sur sa troupe pour ne pas supposer que le meilleur ordre qui, depuis quelques années, semble régner dans les divisions *welches*, provient en partie de ce qu'elles ont eu des chefs qui ont su rester à leur place et dans leurs fonctions. Depuis un quart de siècle, les troupes de la Suisse allemande sont contaminées par un groupe d'officiers qui se sont étalés devant la galerie de la façon la plus déplaisante. En avons-nous eu des polémiques Wille, Gertsch, Egli et consorts ! Pour l'amour du ciel, qu'on en finisse avec ce désordre, dont les deux comptes rendus qui font aujourd'hui scandale dans la presse sont la plus récente manifestation. Et afin qu'on en finisse, que, tout en haut, au sommet de l'administration militaire, le chef du Département et le Conseil fédéral déposent eux aussi les habitudes de mollesse qui les ont trop souvent rendus les complices de l'indiscipline des chefs.

Le nouveau chef de l'état-major général me permettra-t-il de parler de lui à ce propos ? Il entre en fonctions entouré de la confiance de ses camarades et de l'espoir de tous. Qu'il s'inspire des exemples malheureux du passé pour éviter de les suivre. Il a déjà cru pouvoir, il y a peu de temps, écrire dans la *Nouvelle Gazette de Zurich* un article politique, pas bien terrible d'ailleurs, mais qui n'a pas laissé que de provoquer la réplique, comme il pouvait s'y attendre. S'il continuait dans cette voie, il se condamnerait à laisser notre char militaire rouler dans l'ornière creusée par le groupe des officiers rappelés ci-dessus. Or l'heure est propice pour l'en sortir, puisqu'ils sont aujourd'hui tous hors de cause et que leur influence disparaît. Qu'il laisse la politique militante à qui elle appartient, afin de pouvoir exiger la même conduite de ses sous-ordres et attirer avec indépendance l'attention de l'autorité gouvernementale sur ceux qui mériteraient son intervention. Cette ligne de conduite rendra à l'armée de meilleurs services que toute autre, cela est certain.

\* \* \*

Autre réforme à introduire au sommet de la hiérarchie : les chefs des services du Département militaire doivent être rappelés à ce qui doit constituer leur unique travail : la direction de leur service. On a le droit d'exiger cela à la suite de l'enquête à laquelle le service de santé vient de donner lieu. Sans doute, le Conseil national, parfois si singulièrement indulgent, a apporté cette fois-ci dans ses conclusions une sévérité à laquelle des préoccupations électorales n'ont probablement pas été étrangères. Il n'en est pas moins vrai que le chef du service s'était mis dans son tort en cumulant avec son travail officiel des emplois accessoires qui ne pouvaient pas ne pas l'en détourner. Or, son cas n'est pas isolé. Ici aussi, il appartient au Département militaire d'intervenir. S'il n'intervient pas, il est le premier fautif. Et si, de son côté, le Parlement, où l'on sait très bien à quoi s'en tenir aussi, n'exige pas l'intervention du Département militaire, il se met à la tête des fautifs.

Puisque nous en sommes aux services du Département militaire, constatons que le colonel Kunz, chef du service de l'artillerie, a donné sa démission pour raisons de santé. Son successeur arrivera à une époque intéressante. L'artillerie a joué un si grand rôle au cours de la dernière guerre ! Puisse le nouveau chef de service apporter à sa tâche une activité jeune, exempte de préjugés, et un esprit assez ouvert pour regarder librement de tous les côtés, vers toutes les armées, de telle sorte que sachant comparer utilement les expériences de chacun, il tienne son arme toujours à la hauteur des plus récents enseignements.

\* \* \*

Nous continuons à tenir nos lecteurs au courant de la réforme des journaux militaires. Depuis la chronique de septembre, de nouveaux faits se sont produits. Il n'est pas encore certain que la *Revue militaire suisse* disparaisse au mois de décembre prochain. L'annonce de cette éventualité a rencontré des protestataires actifs qui se sont demandé si le moment actuel ne réclamait pas non la disparition mais bien une consolidation du journal. Plusieurs lettres nous sont parvenues exprimant ce désir. « Laisser disparaître la *Revue militaire suisse*, écrit un jeune camarade de Bâle, serait enlever aux officiers de notre armée un soutien moral au moment où ils en ont le plus besoin et priver notre armée d'un organe critique des plus utiles alors que vont s'effectuer les changements et les réformes les plus importants. » Les journaux de Vienne ayant reproduit la chronique de septembre, un correspondant de cette ville nous écrit pour exprimer

son espoir qu'un arrangement pourra intervenir qui assure la suite de la publication. Même note venue de France et du Portugal.

La conséquence est que quelques officiers qui de tout temps se sont plus spécialement intéressés à la *Revue militaire suisse* ont pris à cœur l'étude de sa reprise, et, à leur tête, un de nos plus fidèles collaborateurs, qui assumerait les principales responsabilités de la direction actuelle. Pour le surplus, l'état-major que nos lecteurs connaissent demeurerait en fonctions, accru de forces nouvelles, et des relations plus étroites seraient liées de nouveau avec les armées qui ont fait la guerre et avec les milieux de la Société des Nations. Le caractère scientifique international de la *Revue militaire* serait ainsi sauvegardé ; son programme d'avant-guerre serait repris dans toute la mesure des ressources disponibles, et développé si possible en s'inspirant, entre autres, de l'esprit d'utile internationalisme qui doit résulter de la Ligue des Nations. Pour mieux répondre à ce programme, elle continuerait à faire appel largement aux jeunes officiers.

La livraison de novembre dira si ce projet doit pratiquement aboutir et, dans ce cas, elle apportera des précisions à nos lecteurs.

Nous voudrions, en même temps, tenir compte de certains des désirs du Comité central de la Société des officiers, qui répondent incontestablement à un besoin, celui d'un échange d'opinions plus suivi entre officiers des trois régions linguistiques de la Suisse. Si ses plans se réalisent, la *Revue militaire suisse* sera toujours très disposée à accueillir les communications que le Comité central prévoit pour la feuille bilingue et bi-mensuelle qu'il préconise. Elle sera très heureuse aussi de voir ses opinions accueillies ou débattues, ou combattues, par l'organe qui lui ferait pendant dans la Suisse allemande, où une fusion des journaux actuels permettrait la création d'une belle revue capable de faire honneur à notre armée. Et quant à la collaboration des camarades de la Suisse allemande, avons-nous besoin de dire combien elle sera la bienvenue ? Elle l'a toujours été. Qui se donnerait la peine de feuilleter les volumes d'avant la guerre y trouverait des noms comme ceux-ci : P. Isler, de Sprecher, Wildbolz, Schiessle, Hintermann, Sonderegger, Immenhauser, Egli, Schaeppi, Schibler, et d'autres, qui ont bien été la quintessence de la Suisse allemande militaire.

Le groupe d'officiers qui se propose de continuer la publication de la *Revue militaire* estime qu'en conservant à celle-ci sa forme et ses tendances, le but même poursuivi par le Comité central sera plus utilement atteint qu'en adoptant la combinaison proposée des deux journaux à buts spéciaux. Il ne leur paraît pas avantageux de séparer,

dans deux éditions distinctes, ce que l'on pourrait appeler le programme proprement suisse et le programme scientifique. L'édition suisse risque de rester une œuvre un peu étroite et limitée, et, d'autre part, l'organe trimestriel remplira imparfaitement son rôle scientifique, l'espace lui faisant défaut. En réunissant les matières dans un même cadre, on assure à la publication plus de variété et de souplesse et on lui ouvre de plus larges horizons.

Nos lecteurs savent que la Direction actuelle partage cette manière de voir. Dès les premières conversations, elle s'en est ouverte nettement au Comité central. Elle maintient donc sa décision : elle reste prête à céder à la Société des officiers son titre, ses registres d'abonnés et ses collections, mais à défaut seulement d'un successeur possédant une individualité plus marquée que ne peut l'avoir une société fort dispersée, dirigée par des comités passagers et itinérants.

## INFORMATIONS

**Archives de la guerre.** — La Bibliothèque publique et universitaire de Genève a pris une décision des plus heureuses : elle a constitué une Section spéciale des archives de la guerre. L'intention initiale, lorsque parurent les premiers livres et brochures nés de la guerre, avait été de recueillir avant tout les documents officiels ; mais très tôt de nombreuses publications officieuses et autres se sont révélées également importantes ; un choix devenant difficile à faire, la Bibliothèque résolut d'accueillir tout ce qui se présentait et de tendre à constituer une collection aussi complète que possible sans trop de frais.

Le premier catalogue des acquisitions de la Section vient de paraître. Ce sont les acquisitions faites au 31 décembre 1918. Elles figurent sous plus de 2000 titres.

Si abondante que soit cette moisson, le catalogue met en évidence, comme le constate l'avant-propos lui-même, de nombreuses lacunes qui devront être comblées. Elles se remarquent, spécialement, dans le domaine qui intéresse plus particulièrement le public des officiers.

Les rubriques politiques et juridiques, origines de la guerre et discussion des responsabilités, propagande des belligérants, violations du droit des gens, buts de guerre, etc, etc., toutes ces rubriques sont déjà très fournies. Le chapitre des opérations militaires l'est moins. Des ouvrages actuellement essentiels, d'une publication antérieure au 31 décembre 1918, font défaut. Il est probable aussi que lorsque ce